



# Publiez Ce Que Vous Payez **Niger** **TRANSPARENCE**

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR LA TRANSPARENCE  
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES ET L'ANALYSE BUDGETAIRE - N° 19 - Mars 2010

LE ROTAB EXIGE :

## La mise en place d'une Commission d'enquête et la renégociation des contrats



### GESTION DE LA SOCIÉTÉ DES MINES D'AZELIK

## L'état des lieux dressé par les agents

Azelik est le 1er gisement uranifère découvert au Niger. Mais son exploitation n'a débuté que récemment, avec les Chinois.

Pour une capacité d'environ 700 tonnes/an, la société entrera en phase de production à partir de 2010, si en cours de route les données ne changent pas. C'est une société, qui a évolué dans l'opacité la plus totale ; une opacité que nous n'avons eu de cesse de dénoncer à travers les colonnes de ce bulletin.

Aujourd'hui que le parrain des Chinois n'est plus à la tête de l'Etat du Niger, les langues commencent à se délier. Le cri de détresse vient du personnel nigérien même de la société. Celui-ci a jusqu'ici enduré ses souffrances dans le silence. La coupe des mauvais traitements ayant débordé, le personnel a décidé de déverser le trop plein.

A travers le dossier que nous vous livrons dans ce numéro, les Nigériens travaillant sur le site d'Azelik ont tenu à dénoncer à travers des écrits qu'ils ont largement ventillé leurs mauvaises conditions de vie et de traitement. Sans retenue aucune. Les révélations sont on ne peut plus révoltantes!

(Lire pages 4, 5, 6 & 7)

**LA RESPONSABILITÉ D'AREVA DANS LA SOUFFRANCE DES NIGÉRIENS**

EXPLOITATION DE L'URANIUM NIGÉRIEN

# Présentation des sociétés actives

En 2007, 139 permis de recherche d'uranium ont été octroyés par le gouvernement nigérien, laissant la porte ouverte à une catastrophe sanitaire, humanitaire et environnementale. Le Niger est à l'heure actuelle le 4<sup>e</sup> producteur mondial, oscillant autour de 3.000 tonnes d'uranium extraites par an. Les mines nigériennes sont parmi les plus productives depuis leurs prémises au tournant des années 1960 : 100.000 tonnes cumulées ; les premières découvertes d'uranium dans le bassin du Tim Mersoï, à 1.000km au nord-est de Niamey, coïncidant avec les premières années de l'indépendance nationale : découverte des gisements de Azelik et Abakoroum (1959), Madaouela (1963), Arlette, Ariège, Artois, Taza, Tamou et Takriza (1965), Imouraren (1966), Akouta (1967), Ebalà (1972). Mais avec l'exploitation de la mine d'Azelik et surtout du complexe industriel d'Imoraren, le Niger se classe 2<sup>e</sup> sur l'échiquier international avec environ 7.000 tonnes par an. Les compagnies exerçant au Niger dans l'exploitation de l'Uranium sont :

Somair (société des mines de l'Air) :

Créée le 1<sup>er</sup> février 1968, elle est actuellement détenue à 63,4% par les investisseurs français via la Cogema et à 36,6% par les investisseurs nigériens via l'Office national des ressources minières (ONAREM).

Elle gère l'extraction et la production d'uranium pour les mines à ciel ouvert d'Arlit (Ariège, Artois, Arlette, Tamou, Taza, Takriza, Tamgak) entrées en exploi-

tation entre 1968 et 1998, et dont les ressources sont estimées à 14.000 tonnes.

Cominak (compagnie minière d'Akouta) :

Créée le 12 juin 1974, elle est détenue à 34% par la Cogema, à 31% par l'Onarem, à 25% par des investisseurs japonais (Ourd) et à 10% par des Espagnols (Enusa). Elle gère les mines souterraines d'Akouta (Akola, Akouta, Afasto), exploitées depuis 1978, et dont les ressources sont estimées à 29.000 tonnes. A

ceux là s'ajoutent les mines en pré-exploitation d'Imouraren (80.000 tonnes de réserves pour une production estimée à 4.000 tonnes/an) et d'AZELIK (700 tonnes/an) s'apprêtent à entrer en activité, courant 2010.

Somina (Société des mines d'Azelik) :

Le gisement d'Azelik est le 1<sup>er</sup> gisement uranifère découvert au Niger. Mais le processus de son exploitation n'a débuté que récemment, conduit par les Chi-

nois. Sa production, estimée à 700 tonnes/an débutera à partir de 2010, si entre temps les données ne changent pas. C'est une société, qui évolue dans l'opacité la plus totale ; une opacité que nous n'avons eu de cesse de dénoncer à travers les colonnes de ce bulletin. Aujourd'hui que le parrain des Chinois n'est plus à la tête de l'Etat du Niger, les langues commencent à se délier. Le cri de détresse vient du personnel nigérien même de la société qui a jusqu'ici enduré dans le silence ses souffrances.

A travers le dossier que nous vous livrons dans ce numéro, les Nigériens travaillant sur le site d'Azelik ont tenu à dénoncer leurs conditions de vie et de traitement sans retenue aucune. Les révélations sont on ne peut plus révoltantes.

(Lire pages 4, 5, 6, 7)

## LA RESPONSABILITÉ D'AREVA DANS LA SOUFFRANCE DES NIGÉRIENS

Avec 15,3 million d'habitants (UN) et une superficie de 1.267.000km<sup>2</sup>, soit trois fois la France, le Niger est le deuxième producteur mondial d'uranium. Paradoxalement, c'est aussi le pays le plus pauvre du monde. La population essentiellement rurale (70%), vit avec moins d'un dollars par jour et par personne. Selon le PNUD 40% des nigériens ont accès à l'eau potable, tandis que 6,5% seulement ont accès à l'électricité qui du reste, est importée du Nigeria. Depuis 1974, le pays est confronté à des crises alimentaires cycliques liées à des facteurs structurels et conjoncturels.

Sur le plan politique, la situation est similaire. En cinquante ans d'indépendance, le Niger n'a pas eu quinze années d'exercice démocratique du pouvoir. De crise politique en coup d'état militaire, les nigériens sont toujours à la recherche d'une vie politique saine.

C'est dans ces conditions typique d'un Etat en faillite, qu'Areva fait main basse sur l'uranium nigérien. Comme un rat des

égouts, Areva trouve dans la misère nigérienne les 40% d'uranium qui font fonctionner les quelques 58 réacteurs nucléaires français et d'autres pays de l'Europe.

La présence de la France au Niger ne date pas d'hier. D'abord pays colonisateur de 1890 à 1960, la France est devenue un pays exploiteur du Niger à partir de 1968, soit huit ans seulement après la proclamation de l'indépendance. Les gisements d'uranium découverts à cette époque sont exploités par Areva à travers deux sociétés " locales " (SOMAIR ET COMMINAK). En 40 ans, 100.000 tonnes d'uranium ont été retirées du sous-sol nigérien par Areva. La coopération entre la France et l'Etat du Niger n'est pas si différente d'une situation coloniale.

De la convoitise au contrat maléfique

La découverte du " pétrole " d'Agadem et de l'uranium d'Imouraren respectivement au nord et nord-est, a permis au Niger d'être courtisé par des pays industrialisés comme la

Chine, la France, le Canada, L'Australie etc. Ces ressources naturelles intéressent tellement ces pays que tous les moyens sont utilisés pour séduire le pays le plus pauvre du monde.

La bataille n'a pas été facile pour Areva qui a en face d'elle le dragon chinois qui engloutit tout sur son passage. La présence chinoise dérange énormément la France qui ne peut pas se passer de l'uranium du Niger.

Si la Chine s'accapare des principaux sites d'uranium, c'est " l'indépendance " énergétique française qui en pâtit, et certains pays de l'Europe avec elle. Il fallait donc agir avec rapidité et efficacité pour persuader les autorités du Niger de ne rien signer avec la Chine dans ce domaine même si pour cela, il faut soutenir un " potentiel dictateur " prêt à ruiner son pays.

Pour trouver un terrain d'entente, la France a décidé d'augmenter à hauteur de 50% le prix du kilogramme d'uranium par rapport au prix qu'elle a toujours payé depuis 1968, c'est-à-dire à 42 EURO le kilogramme.

Même si avec 50% d'augmentation, le prix est passé à 84 EURO, il faut retenir que sur le marché mondial, le kilogramme se vend à 186 EURO.

Après plusieurs tractations et un intense lobbying plus ou moins occultes, brodées de corruption et de promesses politiciennes, le groupe Areva a obtenu le permis d'exploitation de ce grand gisement minier d'Imouraren en janvier 2009. Ce contrat signé entre l'Etat du Niger et le groupe Areva est considéré par le gouvernement français comme le plus gros contrat pour l'Etat du Niger.

Ce contrat qualifié de " gagnant-gagnant " s'étend sur 35 ans et prévoit une exploitation de 5.000 tonnes par an, dont 66,65% pour Areva et 33,35% pour le Niger. Le Niger aurait donc 1667,5t qui serait ensuite vendus à Areva à 84.000 EUR la tonne, soit 140 028 000 EUR par an. Or en vendant sa part sur le marché international, le Niger percevrait trois fois plus de revenus.

(SUITE EN PAGE 6)

LE ROTAB EXIGE :

# La mise en place d'une Commission d'enquête et la renégociation des contrats



Gouvernorat de Tillabéri ; au maire de la commune rurale de Gothèye, pour leur participation active aux travaux de l'atelier et aux formateurs et le comité d'organisation pour la qualité du travail accompli.

Une motion spéciale de remerciement a été formulée au profit de l'ONG SWISSAID pour l'appui financier accordé au ROTAB pour l'organisation de l'atelier.

Par ailleurs, les participants ont mis en place les comités de suivi budgétaire de leurs régions respectives. (Lire ci-dessous la composition des différents comités.

Seyni Issa

Le Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (ROTAB- PCQVP NIGER) a organisé du 11 au 12 mars derniers, dans la salle de conférence du Centre de documentation de l'ANDDH, un atelier de formation sur le thème "Outils d'analyse budgétaire" au profit d'un groupe d'acteurs associatifs et communaux des régions de Dosso, Maradi, Tillabéri et Niamey.

Des formations similaires ont aussi été assurées en février dernier dans les régions de Tahoua et d'Agadez. A l'issue de la formation de Niamey, les participants ont demandé au Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSR) de traduire en acte l'engagement qu'il pris devant Dieu et devant la nation d'assainir la situation politique et économique du pays.

Ils l'ont ensuite encouragé à poursuivre les investigations sur l'attribution des permis miniers et pétroliers,

des marchés publics et sur la gestion des entreprises publiques, avant de recommander vivement la mise en place d'une Commission d'enquête sur les contrats miniers et pétroliers dans les meilleurs délais afin de situer les responsabilités et de prendre les mesures qui s'imposent, notamment la renégociation des contrats.

Sur la base des résultats qu'ils ont atteints en termes d'appropriation des outils d'analyse budgétaire et de la volonté des comités de suivi budgétaire à se battre pour exercer le contrôle citoyen de l'action publique dans le cadre du suivi budgétaire à l'échelle régionale de façon active et permanente, les participants ont, par ailleurs, décidé d'unir leur force pour rendre effectif le suivi budgétaire à l'échelle communale, régionale et nationale.

Enfin, ils ont adressé des motions de remerciements au directeur régional du développement Communautaire représentant le



COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI BUDGETAIRE DE LA REGION DE DOSSO :

Nom et Prénom	Qualité
SOUMANA Amadou	Président
Mahamane Mourtala Tari	S.G
Guéro GOUZAYE	Membre

COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI BUDGETAIRE DE LA REGION DE MARADI :

Nom et Prénom	Qualité
SADISSOU ABDOU	Président
Amadou BOUREIMA	S.G
Chaïbou Malam Moussa	Membre

COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI BUDGETAIRE DE LA REGION DE TILLABERY :

Nom et Prénom	Qualité
Ahmadou YACOUBA	Président
Ibrahim MAMADOU	S.G
Mahamadou MOUKAILA	Membre
Onadja VICTOR	Membre

COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI BUDGETAIRE DE LA REGION DE NIAMEY :

Nom et Prénom	Qualité
Almoustapha Moussa	Président
Mme Abdou Mariatou	S.G
Mme Solly	Membre
Mr NOUHO Harouna	Membre
Mme Ramatou DOUDOU	Membre

LA SOCIÉTÉ DES MINES D'AZELIK

# Etat des lieux

Mode de vie et réali-tés à la mine d'Azelik

Le gisement d'Azelik est le 1er gisement uranifère découvert au Niger. Mais son exploitation et sa gestion se font de manière très anarchique et archaïque, une gestion empirique à la chinoise. La gestion des ressources humaines était enterrée depuis l'arrivée de l'homme chinois sur le périmètre d'Azelik. Aucun respect de la convention collective interprofessionnelle, de la convention internationale et/ou nationale sur la santé et la sécurité des travailleurs ; même le respect de culte est bafoué.

Tout d'abord sur le plan salarial, les cadres chinois sont classés M10 équivalent à peu près un salaire de base brut 700.000 FCFA et des indemnités, primes et avantages liés au travail qui s'élèvent aussi à des centaines de mille, alors que les cadres Nigériens exerçant la même fonction, soit disant, sont classés M1. Cela correspond à peu près un salaire de base y compris certaines indemnités pour un net à payer de moins de 170.000FCFA. Même un cuisinier ou bien un jardinier chinois touche plus qu'un cadre Nigérien (car possédant environ 600.000FCFA).

Dans l'esprit des lois de la République du Niger par le biais de son code du travail, il est clairement énoncé au chapitre III. Salaire, à la section I-Détermination du salaire à son article 148 : "Dans les conditions prévues au présent chapitre, tout employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les salariés, quels que soient, leur origine, sexe, leur âge, et leur statut"

Pour ainsi dire, ici à Azelik, c'est la honte, la disgrâce, le déshonneur et l'humiliation pour les cadres Nigériens. Bien qu'on détienne deux postes de responsabilité, (DGA/A et DRH) dans le partage des

hautes fonctions à la direction générale, cela n'a servi en rien ! Peine perdue !!! C'est comme si les deux frères Nigériens perchés à la direction générale sont de connivence avec les chinois pour vilipender les biens du pays. Les cadres Nigériens, excepté les deux qui sont accrochés au mur chinois, sont logés à deux par chambrette de 5m sur 2.5m, avec un lit ordinaire en fer plus un matelas une place d'épaisseur de 5cm plus une couverture. Alors que les cadres chinois sont d'abord tous seuls dans leurs chambres climatisées, carrelées, connectées à l'internet, garnies de fournitures de chambre. Il ya deux cités au coeur de la mine : la Cité chinoise, ensuite à des km celle des noirs. La Cité chinoise est à peu près à 5km de l'usine de traitement, alors que la cité des noirs est située à moins de 3km de l'usine et est construite entre cette dernière et la cité chinoise. C'est dire donc que tout l'air chargé en poussière siliceuse et radioactive finit sa course au fond des chambrettes des noirs. Aucune considération de la rose des vents, c'est - à dire, aucune considération de la figure représentant les quatre points cardinaux et marquée des 32 directions du vent.

Tous les noirs -cadres comme ouvriers- se soulagent à l'air libre au gré de la nature ! Oh Dieu, quel péché les Nigériens ont-ils fait pour subir une telle humiliation, un tel châtement?

Cela fait presque trois mois que les cadres nigériens sont sur le site de la SOMINA, mais rien d'accueillant ne leur a été réservé. Pour se laver, il faut prendre un sceau d'eau auprès d'une citerne qui stationne de 13h moins à 15h moins, sinon il faut aller à des centaines de mètres pour prendre son sceau d'eau ! Et pire, les Nigériens se lavent dans des douches externes quasi ouverte de haut comme de bas, car eux les chinois se

## Les conditions de vie et de travail du personnel nigérien sur le site d'Azelik

fichent de la morale, aucun respect de l'intimité et de la pudeur.

Partout ce sont des attitudes obscènes des Chinois ! Sur le plan alimentaire, les attentes sont décevantes voire alarmantes. Les Nigériens mangent énormément très mal au prix de 25.000 FCFA chaque fin du mois. Quel cynisme anime ces individus là ? Quelle société minière ? Sur une moyenne de 10 assiettes, 8 sont laissées intactes, faute de saveur et du goût. L'eau de consommation pour les Nigériens est très dure ; avec une potabilité douteuse. Aucun chinois ne prend cette eau.

Ils consomment tous de l'eau minérale (transportée de Niamey ou d'Agadez), et préféreraient prendre de l'eau distillée (déconseillée pour la consommation) que l'eau que les Nigériens consomment car on leur a interdit sa consommation par l'opérateur minier (chinois) pour des raisons qu'on ignore.

Et ce qui est marrant, quelque soit le Chinois, insignifiant soit il, les siens le défendent et disent qu'il est expert (on doute même de leur casier judiciaire), alors que les Nigériens jonchés à la direction générale de la SOMINA nous traitent de diable et de satan, de nuls et d'ignorants ; alors que les cadres Nigériens travaillant sur le site d'Azelik ont reçu leur formation professionnelle en Chine, sanctionnée à la fin par un résultat honorable parrainée par la Secrétaire générale du Partie communiste.

Congratulés par la communauté scientifique de l'University of South of China (l'Université hôte des cadres nigériens lors de leur formation en Chine), ovationnés par le corps professoral de ladite université, les cadres nigériens ont été portés à l'ordre du mérite intellectuel et professionnel.

Mais tout ce mérite n'a servi à rien sous un toit

corrompu ! Notre mérite nous attire l'estime des honnêtes hommes et notre étoile celle du public ; jusqu'à M. Djatti Oumarou, l'incontestable (car neveu du Président TANJA) oser ainsi dire : Qu'est ce que les lois nigériennes nous ont apporté, il y a 50 ans ? Il est temps qu'on change de mentalité.

Ces propos font suite à un différend entre les cadres Nigériens et les Chinois. Le lundi 11 Janvier 2010, les cadres Nigériens Hydrométallurgistes étaient acheminés sur le site d'AZELIK.

Heureux de regagner leur poste de travail, ces derniers furent conduit sur le chantier pour faire exercice de leur fonction ; mais a leur grande surprise, le travail qu'ils pensaient faire fit détourner de son sens. Pensant être à l'usine de traitement d'uranium, les Chinois leur font tendre des digues et des pelles pour déterrer des tuyaux. Aussitôt les cadres nigériens répliquèrent et dirent non ! Qu'ils ne sont pas engagés à la SOMINA en tant que ouvriers mais en tant que cadres.

Et les Chinois ont fait appel au Directeur général adjoint M. Oumarou Djatti, et M. Amadou Sanii, Directeur de ressources humaines, pour qu'ils puissent manoeuvrer leur compatriotes à plus de dévotion et de soumissions à l'homme chinois.

Les Nigériens n'ont pas entendu avec la bonne oreille le discours fallacieux des deux Nigériens perchés au sommet de la SOMINA, et ont fait quatre jours de cessation de travaux forcés.

Et c'est suite à ça que M. Oumarou Djatti vociférait ces paroles ci-dessus. Suite à ce grief, les Chinois ont demandé une lettre d'explication, visant une seule personne et qui de surcroit est délégué des cadres hydrométallurgistes. La lettre est libellée comme suit: 'Lire ci-contre.

AZELIK, LE 02 FÉVRIER 2010

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'USINE HYDROMÉTALLURGIE

OBJET : FAITS ET EXPLICATIONS

. Suite à la lettre qui m'a été adressée le 18 janvier 2010 et m'est parvenue que le 02 février 2010 à 08H 30 minutes faisant l'objet de mon inculpation sur le refus d'obéir aux ordres de la hiérarchie et entraînant ainsi mes camarades à un mouvement suscitant la suspension du programme de formation et d'encadrement pendant plus de 48h ? Je m'inscris en faux par rapport à cette allégation en tant que personne prise individuellement comme fait cas la lettre, et m'assume en tant que délégué des hydrométallurgistes à cela par rapport aux faits qui l'ont engendré comme suit : Effectivement, le lundi 11 janvier 2010 était le premier jour de notre arrivée à l'usine pilote où à la veille on n'était ni informé sur le programme, ni sur un éventuel genre de travail sur le lieu.....

De bonne heure, habillés en tenues de travail, très content et pressés d'aller sur le lieu, nous nous plaçâmes sur le point d'arrêt des voitures pour nous acheminer. Ainsi, à notre arrivée, nous restâmes dans le laboratoire attendant le restant des camarades et l'interprète.

Dès qu'on est tous arrivé, nous nous empressâmes avec une grande joie de nous diriger vers le concasseur et y apercevions le mode de lixiviation en tas de l'autre côté et retournions encore vers l'interprète. Soudain, il est appelé par un expert qui supervisait des manoeuvres à un travail de creusage. L'expert fit partir ses manoeuvres et dit à l'interprète de nous faire venir. Avec gaieté, nous nous dirigeâmes vers l'interprète et celui-ci nous attribua cette tâche de creusage en ces termes ? Voilà ! Vous allez creuser ici pendant deux (2) mois sur ce terrain sur 50 cm de large et 60 cm de profondeur jusqu'à la nouvelle usine pour servir de canalisation du jus imprégné. C'est ainsi que nous allons vous occuper comme il n'y pas d'autres travaux !?

Quelle déception dans

notre rang pour cette tâche inopinée ! Des techniciens transformés en manoeuvres pendant deux mois imagine-t-on ? Que de la consternation et la désolation !

Ensuite, chacun des camarades a exprimé son incompetence et incapacité physique pour ce boulot qui va durer deux mois. Alors, en tant que leur délégué, j'ai pris la parole pour dire à l'interprète que ? nous ne sommes pas disposés pour cette tâche?, loin de dire que nous ne travaillons pas. Immédiatement, il rougit et nous vociféra ces paroles ?Vous êtes égoïstes ! Vous ne voulez pas travailler, c'est pourquoi votre pays n'est pas développé ! Vous vous surestimez ! On est resté longtemps en train de vous payer le salaire sans que vous ne travailliez. Je suis votre chef, il faut m'obéir dans le cas contraire allez-y là bas !?

Frustrés par ces propos, nous nous dirigeâmes tous vers le laboratoire et directement l'interprète fait appel au directeur de l'usine sur l'appareil de l'expert ; et celui-ci sans tarder se présenta devant nous. Sans demander notre version sur l'incident de notre abstention pour ce travail ; où la logique voudrait avant de trancher entre deux protagonistes il faudrait d'abord les écouter, notre directeur n'a pas emprunté cette voie. Il se jeta sur nous avec des cris sur un grand ton qui alerta tous les autres tra-

vailleurs qui sortirent nous regarder pendant qu'il tenait ces paroles : ?Qu'est-ce que vous connaissez !, vous n'êtes bons que pour ce travail de creusage, sinon allez manipuler les machines les voici !? Il tire plaisir à nous traduire les propos du directeur à maintes reprises notre cher interprète.

Quelle humiliation subissons nous aujourd'hui nous interrogeons nous ?

Enfin, notre directeur nous autorisa de rentrer à la maison et nous annonça la tenue d'une réunion ce soir à 15h00.

A 15h 00, nous étions tous présents à ladite réunion avec le Directeur Général Adjoint de la Production (DGA/P), le directeur de l'usine, l'interprète et les représentants de la Direction des Ressources Humaines (DRH). La réunion fut ouverte avec l'intervention du DGA/P en nous disant : ?vous avez la parole ?. Ainsi, dans son intervention, le délégué d'abord a décrit les faits comme ci-dessus énumérés. Après les autres camarades ont intervenu pour mettre l'accent sur notre bon caractère et exemplarité à mener des travaux de nettoyage et de dockers pour ne citer que cela dès notre arrivée.

A son tour, le DGA/P dans une longue intervention, nous a prodigué de sages conseils, des exemples de la vie des agents dans des entreprises différentes tout en reconnaissant à son passage que la tâche qui nous est imposée ne relève pas de notre formation, ni de nos attentes. Néanmoins, il affirma que

ceci est pour nous tester et nous mettre plus en confiance. Cette intervention amena l'accalmie et la sérénité dans la salle. Ainsi, il quitta sous nos acclamations et remerciements.

Après son départ, le directeur de l'usine dirigea la réunion. Dans son intervention, il ne répétait et n'interprétait que les mêmes propos du DGA/P et conclut son discours en ces termes : ?Est-ce que vous allez travailler demain ?? Et nous répondîmes : ?Oui mais un travail relevant de notre compétence?, par conséquent pas cette tâche de creusage.

Ainsi, il mit fin à la réunion en ces termes : ?Les formations sont aussi suspendues jusqu'à l'arrivée de votre DRH et votre Directeur Général Adjoint de l'Administration (DGA/A) Djatti.?

En conséquence, je prends à témoin tous les 14 t e c h n i c i e n s hydrométallurgistes par rapport à ces faits. En outre, nous suggérons à notre direction, pour une éventuelle convocation ou interpellation d'un travailleur, d'attendre la pause pour la faire pour permettre la continuité du travail avec plus d'ardeur.

Veillez agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de ma très haute considération.

Ampliations :  
DGA/A.....1  
DGA/P.....1  
DRH.....1

Le délégué des techniciens d'hydrométallurgie :  
M. Kassoum Yahaya  
Mle 120211

## Les lois et règlements de la République bafoués

Après cela, des coupures sur salaires des cadres nigériens ont été faites pour refus aux travaux forcés (creusage à la main, lavage des salles et chambres des Chinois, transport des matériels pour ne citer que cela). Voilà comment les Nigériens vivent ici à la SOMINA S.A

Et en violation des lois et règlement du pays qui prévoient 70 % des Nigériens contre 30 % d'étrangers, ici à la SOMINA c'est d'une manière flagrante le contraire. Sur un poste par

exemple de 10 personnes, les 7 voire 8 sont des Chinois contre 2 ou 3 Nigériens et ça aussi par chance. On se croirait vraiment dans une colonie chinoise. C'est même des drapeaux chinois qui flottent dans les airs d'AZELIK.

Sur le plan travail, aucun respect des règles sécuritaires, du transport du personnel jusqu'au traitement du minerai d'uranium. Les travailleurs sont embarqués sur le lieu de travail dans des camions de transport de marchandises,

d'autres perchés sur des tracteurs et même dans les godets. L'on se croirait dans une entreprise du moyen-âge, archaïquement exploitée, sans aucun respect des lois régissant le pays.

Aucune direction d'unité sur le site n'est sous la coupe d'un Nigérien, les Chinois font la pluie et le beau temps en procédant souvent à des licenciements sporadiques abusifs. La Chine a besoin de l'uranium du Niger ; c'est à nous de leur appliquer nos lois et règlements.

# LA RESPONSABILITÉ D'AREVA DANS LA SOUFFRANCE DES NIGÉRIENS

(SUITE DE LA PAGE 2). Pour ce projet d'Imouraren, Areva entend investir 1milliards d'euro, qui est récupérable en moins de trois ans seulement sur les 35 ans d'exploitation.

Cela revient à dire que pendant 30 ans Areva aura accès pour l'approvisionnement de ses réacteurs, à 3332,5 tonnes d'uranium par an, presque gratuitement. Pour s'assurer que tout est bien ficelé, le président Sarkozy a effectué une visite à Niamey le 27 mars 2009. Au cœur de cette visite : la sauvegarde des intérêts d'Areva, mais aussi l'occasion de rendre hommage à Tandja. Pour Sarkozy, " la seule période en cinquante ans de démocratie et de stabilité, c'est celle des deux mandats du président Tandja ". Du coup ce dernier a manifesté son intention de rester au pouvoir au-delà de son dernier mandat légal. A cette dangereuse initiative de Tandja, Sarkozy ne trouvait pas d'inconvénient si la classe politique pouvait s'entendre dans ce sens. La suite nous la connaissons, L'ex président Tandja a saisi l'occasion pour perpétrer un coup force, après avoir dissout l'assemblée nationale, la cour constitutionnelle et organisé un référendum illégal qui lui accorde trois années supplémentaires au pouvoir. Ce crime prémédité et perpétre par Tandja a automatiquement plongé le Niger dans une crise politique sans issue. L'aboutissement de celle-ci fut le coup d'Etat militaire du 18 février dernier.

Revenons sur les propos du président Sarkozy pour dire d'abord le Niger n'a jamais connu cinquante ans de démocratie et que le seul arrangement en démocratie, c'est l'organisation d'élections libres et transparentes. En dehors de celles-ci, toute sorte d'arrangement ou de bricolage politique dans le but de garder le pouvoir ne peut que générer une crise aux multiples enjeux. Ensuite, rendre hommage à un potentiel tyran, c'est l'encourager à inventer des nouvelles méthodes d'oppression. Tandja voyait dans les compliments de Sarkozy, une raison de plus d'aller contre les lois du pays. Cette spécialité. Des dirigeants français qui sont les premiers soutiens des dictatures africaines provoquent un malaise même au sein de l'union européenne. Pour sauvegarder ses inté-

rêts en Afrique, la France est prête à piétiner les principes européens et ignorer les lois Africaines. A titre de comparaison, le président américain Barack Obama par contre n'est pas passé par quatre chemins pour rappeler aux potentiels dictateurs Africains qu'ils n'ont plus de place au 21 e siècle. " L'Afrique n'a pas besoin d'homme fort, mais des institutions fortes ". Pour Obama il n'est plus question de coopérer avec les dictateurs, des corrompus et bourreaux de leur peuple. Pour Sarkozy et la France au contraire, c'est l'intérêt avant tout. Si la France peut continuer à piller les ressources naturelles de nos pays, elle n'aura aucun problème à coopérer avec le diable.

Le cynisme d'une décision unilatérale

Le projet d'exploitation d'Imouraren, prévu pour 2012, vient d'être reporté pour 2014. Pour quelle raison ? Selon le porte-parole d'Areva à Niamey, la crise financière en est la raison principale. En effet, Areva n'est pas financièrement prête pour démarrer l'exploitation d'Imouraren. Cette justification ridicule, génère a priori les questions suivantes : quel est le coût global du projet avant et après la crise financière ? Comment ce coût global a-t-il été réévalué sans avoir d'incidence sur le montant de l'investissement ? Qui perd dans cette déprogrammation ?

Pour cette dernière question, je dirai qu'Areva ne perd rien ; elle exploite déjà les deux gisements d'uranium de Somair et Cominak qui produisent moins de 5000t par an. En dehors de cette réserve nigérienne, Areva vient de signer un contrat d'exploitation d'uranium avec la Jordanie pour 25 ans, ce qui la met à l'abri d'un manque pour quelques années. Celui qui perd, c'est bien le Niger ! Malgré le besoin urgent en finances, le Niger va devoir attendre trois ans pour espérer profiter des miettes de son uranium. Areva s'est octroyé 3 ans supplémentaires pour démarrer le projet. Avec ce report, c'est 1400 emplois permanents qui sont suspendus, sans compter le manque à gagner pour l'Etat qui doit faire face à la crise Alimentaire qui s'annonce. En effet ce report de l'exploitation est une difficulté

de plus pour le gouvernement de transition. Les conséquences seront graves, tant sur le plan économique que politique. La réussite de la transition actuelle dépend de la capacité du gouvernement à mobiliser assez de ressource financière pour la mise en œuvre de sa feuille de route et d'assurer le fonctionnement de l'administration. Politiquement la France met l'Etat du Niger dans une position de faiblesse. Avec le report, l'investissement peut prendre la forme d'un prêt préférentiel, une sorte d'avance sur contrat remboursable avec intérêt. Autrement dit, le Niger risquera d'hypothéquer sa part avant même le démarrage du projet. Si une telle stratégie est envisagée par Areva, le Niger va perdre 3 à 4% sur la part globale, au lieu de 33,35% nous risquerons de retrouver avec 29% au moins pour quelques années. Même si Areva prétend avoir un petit souci d'argent, elle doit être convaincante envers l'Etat du Niger et des Nigériens. De toute façon depuis un certain temps, elle est trop endettée et n'arrive à tenir encore que grâce aux contribuables français. Une raison de plus pour que Sarkozy joue au partenaire cupide.

Selon Greenpeace : " À l'été 2008, le niveau d'endettement du groupe Areva était d'environ 4,5 milliards d'euros. Le groupe était peu disposé à contracter de nouvelles dettes. Il aura néanmoins besoin de 10 milliards d'euros pour financer ses besoins d'investissement au cours des quatre prochaines années, ainsi qu'environ 2 milliards pour racheter la participation de Siemens dans Areva NP ". Si les raisons du report du projet d'Imouraren sont liées à cette difficulté financière du groupe, je pense que les Nigériens ont le droit de le savoir de façon claire et nette. Dans ce contexte, je dirai qu'Areva ne fait pas seulement du tort au Niger, mais également aux contribuables français. Ces derniers, sans le savoir peut-être, soutiennent une société privée qui peut basculer à tout moment à cause de " ses stratégies hasardeuses " comme l'avait indiqué Greenpeace dans sa note. Cela ne va arriver si tôt toutefois vu l'ampleur du mouvement mondial en faveur du nucléaire civil. Areva devra assurer l'indépendance énergétique de la France grâce à l'uranium du

Niger, et le gouvernement français ne la laissera jamais couler même s'il faut vider les comptes des français en créant d'autres taxes. D'autre part, le besoin en énergie est tel que des nouveaux réacteurs nucléaires sont en train d'être installés dans des pays comme la Chine et l'Inde, véritables marchés pour Areva. Selon le Dr Thomas Chaize, à long terme le prix de l'uranium va connaître une forte hausse pour plusieurs raisons :

- Offre : Il faut de nombreuses années entre l'augmentation des prix de l'uranium et l'ouverture des nouvelles mines d'uranium.

- Demande : la demande va augmenter à cause du grand nombre de centrales en construction.

- Le décalage entre l'offre et la demande d'uranium est très ancien et les stocks arrivent donc à échéance.

- La hausse du prix du pétrole incite à se tourner vers d'autres types d'énergie (charbon, gaz, et uranium).

- La demande en électricité devrait continuer à augmenter dans les prochaines années, surtout en Chine.

- Les problèmes de réchauffement climatique incitent les pays à construire des centrales nucléaires.

Pour résumer, l'uranium comme le pétrole et le gaz naturel vont voir leur prix augmenter dans les années à venir, et les raisons sont identiques : augmentation de la demande et baisse de l'offre. Finalement on se rend compte que le contrat du gisement d'Imouraren ne profite en rien à l'Etat du Niger. Au contraire, la population de la région des mines est très exposée à l'activité radioactive. Une contamination dans certains villages est déjà dénoncée par Greenpeace.

En marge de ces effets sanitaires, l'exploitation de l'uranium au Niger a favorisé la corruption dans le milieu gouvernemental et la naissance d'une mafia autour des permis miniers. A cela s'ajoute une insécurité quasi permanente qui aggrave la souffrance des populations.

GARBA Abdoul Azizou  
Science-po (UCL-Belgique)

# ANNONCE

REPUBLIQUE DU NIGER  
CABINET DU PREMIER MINISTRE  
SECRETARIAT PERMANENT



INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE  
DES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU NIGER  
COMITE NATIONAL DE CONCERTATION



## AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

### " Sélection d'un Cabinet pour la mission de collecte et de rapprochement des revenus 2007-2008 générés par les industries extractives au Niger"

La République du Niger a adhéré à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) lancée en 2002 au Sommet Mondial sur le Développement Durable.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette initiative, le Gouvernement du Niger a adopté un plan d'actions pour la période 2008 - 2010 et a obtenu un don du Fonds Multidonateur (TF93888) pour la mise en œuvre de ce plan. Une partie de ce don sera utilisée pour effectuer des paiements autorisés pour les services de Consultants ci-après : Sélection d'un Consultant pour la collecte et la réconciliation des revenus 2007 et 2008 générés par les industries extractives opérant au Niger

L'objectif général visé est d'accroître la transparence dans la gestion des industries extractives par la publication des paiements et des recettes issues de ces industries afin de favoriser ainsi le bon usage de cette richesse pour qu'elle soit un moteur de la croissance économique et qu'elle contribue au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

L'objectif spécifique poursuivi est de publier le second rapport ITIE Niger. Pour y parvenir, la mission du Consultant consistera à collecter, réconcilier et vérifier les flux de revenus miniers et pétroliers payés par les entreprises et reçus par les administrations durant les années 2007 et 2008, réaliser une synthèse de ces flux de manière compréhensible par un public non expert et rédiger une feuille de route avec des recommandations jugées pertinentes pour améliorer la transparence, la collecte et la réconciliation de ces paiements et revenus.

Par le présent avis, le Secrétariat Permanent de l'ITIE Niger invite les Cabinets, à l'exception de ceux de commissariat aux comptes des industries extractives détentrices de permis au Niger, intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exé-

cuter les prestations demandées (référence concernant l'exécution de contrats similaires, les CV du personnel, etc.). Le Cabinet fournira son adresse complète : localisation, personne à contacter, Boîte Postale, Téléphone, Fax, Email).

Une liste d'au moins trois (3) consultants et au plus huit (8) seront sélectionnés sur la base des critères ci-dessus énumérés.

Les manifestations d'intérêt doivent porter la mention " Manifestation d'intérêt pour la sélection d'un consultant chargé de la collecte et la réconciliation des revenus miniers et pétroliers 2007 - 2008 dans le cadre de l'ITIE au Niger ".

Elles doivent être déposées sous pli fermé ou en version électronique au Secrétariat Permanent de l'ITIE NIGER à l'adresse ci-dessous mentionnée au plus tard le 14 Avril 2010 à 12 H 00.

Adresse de réception :

Secrétariat Permanent de l'ITIE NIGER

Cabinet du Premier Ministre

234, Rue IB, Quartier Issa Béri

BP 893 - NIAMEY - République du Niger  
Tél. (227) 20 75 59 50

Les consultants considèreront les informations contenues dans cet avis suffisantes pour élaborer leur dossier de présélection.

Les manifestations d'intérêt reçues suite à l'avis paru dans le SAHEL du 2 septembre 2009 sont valables et seront analysées au même titre que celles qui seront reçues suite au présent avis.

Les Consultants présélectionnés seront informés directement du résultat de la présente présélection et recevront ultérieurement le dossier de consultation restreinte.

Le Secrétariat Permanent de l'ITIE Niger n'est pas tenu de donner une suite au présent avis.

# La qualité de l'eau mise en doute

On a coutume de dire que l'eau est source de vie, mais elle peut aussi être source de mort surtout quand on sait que plus de 90% des maladies dont on souffre sont liées à l'ingestion d'eau insalubre. En effet, toutes les maladies diarrhéiques sont liées à la consommation d'une eau insalubre ou d'une intoxication alimentaire. Ainsi, le taux de diarrhées constaté chez les Nigériens vivant sur le site d'Azelik est très élevé et ceci croit d'une manière exponentielle.

En plus, c'est une diarrhée chronique qui se manifeste chez toutes les personnes vivant sur la cité des nigériens. Au fait, c'est pour cette raison que nous doutons de la qualité de l'eau que nous buvons. Pour cela, nous exigeons que des prélèvements soient faits sur tout le long de la chaîne d'approvisionnement en eau de la cité des nigériens (c'est-à-dire au niveau de tous les for-

ges, des citernes et les points de stockage).

Nous précisons qu'après avoir foncé un forage, le premier prélèvement analysé peut répondre aux normes de qualité d'une eau destinée à la consommation humaine, mais dans le suivi de la qualité, cette eau même peut ne pas répondre aux dites normes 3 mois après le fonçage.

Voilà les raisons pour lesquelles nous exigeons que cette eau soit analysée au moins dans deux laboratoires de référence du Niger à savoir Lanspex et le labo de la Faculté des sciences de l'université de Niamey. Et cela pour éviter toute éventuelle maladie endémique que nous risquerons de contracter en buvant cette eau de qualité douteuse. Pour parler de la préservation de la santé humaine des travailleurs nigériens sur le site ainsi que des populations environnantes, il n'y

a pas que la question de l'eau qui nous inquiète. Il y a aussi la question des installations sanitaires qui nous tiennent à cœur. Pour une bonne amélioration de la santé humaine, l'accès à l'eau potable et les installations sanitaires doivent être impératifs. Cependant, nous sommes là sur le site sans que ces conditions ne soient réunies et d'ailleurs des fosses à ciel ouvert sont creusées près de nos blocs sans respect des conditions environnementales (la distance requise entre ces fosses et nos blocs ainsi que la direction et le sens du vent par rapport à ces derniers).

La position de l'usine par rapport à nos blocs en est aussi un non respect des conditions environnementales bien que la Constitution du 9 août 1999, qui à son Article 27 (titre II), stipule que " toute personne a droit à un environnement sain, et que l'Etat veille à la protection

de l'environnement. Chacun est tenu à la sauvegarde et à l'amélioration de l'environnement dans lequel il vit".

C'est pour la préservation de la santé des travailleurs nigériens sur le site que nous exigeons le respect de la réglementation nationale de la part des dirigeants de la Société des Mines d'Azelik SOMINA S.A. Vue l'impact environnemental que la population locale est en train de subir suite aux activités de la société, nous exigeons que leurs conditions environnementales et sociales (c'est les services sociaux de base) soient prises en compte par la société et que des actions concrètes soient entreprises afin d'améliorer leur cadre de vie.

## DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL PARTICIPATIF

### Des acteurs associatifs formés

Du 18 au 22 janvier 2010 s'est tenu dans les locaux de l'Ecole Normale de Dosso, à l'intention d'une quarantaine de personnes représentant au moins une vingtaine d'organisations faitières, un atelier sur le Diagnostic Organisationnel Participatif (DOP).

Rendu possible grâce Programme d'Appui à la société civile (PASOC), l'atelier avait pour but de contribuer au renforcement des capacités organisationnelles et stratégiques des organisations de la société civile.

Durant les cinq jours de formation, les participants ont eu droit à des séances d'apprentissage des modules aux contenus riches et pertinents notamment : Généralités sur le DOP à savoir la définition des concepts clés, typologie des ONG ainsi que le cadre lé-

gislatif et réglementaire dans lequel évoluent les organisations ; Les étapes de réalisation du diagnostic organisationnel participatif ; La détermination des stratégies et des actions de renforcement des stratégies et des actions de renforcement organisationnel.

Les apprenants ont été confrontés à plusieurs études de cas dans des ateliers où des débats riches et constructifs ont été enregistrés.

La méthodologie consiste globalement à traiter les exercices en groupes pris à procéder à la présentation des résultats en

réajustent ou l'enrichissent. Enfin une synthèse est dégagée qui tient lieu de document final.

Bien que colossaux les travaux se sont déroulés sans difficultés majeurs grâce notamment à : La qualité des experts ; Une bonne méthode pédagogique interactive ; Du matériel adéquat et suffisant et le dynamisme du facilitateur du PASOC. Cette session a permis aux participants d'épuiser tous les modules de formation inscrits au cours de cet atelier et d'acquérir une expertise certaine dans le domaine du diagnostic Organisationnel Participatif.

Saloufisé Salifou

TRANSPARENCE, le bulletin qui éclaire sur les industries extractives

#### AVIS AUX LECTEURS

Ce bulletin est le vôtre. Vous pouvez contribuer à l'enrichir en nous envoyant vos articles aux adresses suivantes :  
BP : 10468 Niamey  
Niger  
E-mail :

#### TRANSPARENCE

Bulletin d'information du ROTAB - PCQVP

BP : 10468 Niamey-Niger

Cell : (00227) 96 47 10 57

E-mail :  
pcqvpniger@yahoo.fr

Site Web :  
www.rotabniger.org

#### Directeur de Publication

Ali Idrissa

#### Rédaction &

#### Administration

Marou Amadou

Maman Wada

Albert Chaïbou

Ousseini Issa

#### Tirage

1000 exemplaires

Nouvelle imprimerie du Niger (NIN)